

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE**  
**Séance du 25 novembre 2025**

**Délibération N°2**

<b>Nombre de membres :</b>	
En exercice :	13
Présents:	11
<b>Votes :</b>	
Nombre de pouvoirs: 0	
Nombre de Suffrages exprimés: 11	
Nombre d'abstentions : 0	
Vote pour: 11	
Vote contre: 0	

L'an deux mil vingt cinq

Le vingt-cinq du mois de novembre à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 21 novembre 2025

**Présents :** Mr MOUYSET R – Mr CHINCHOLLE F – Mr COUDERC P – Mr DURAISIN C- Mr CALMETTES A- Mr VIGUIER T – Mr SANTOS A - Mr COUDERC JF- Mr CHAUCHARD C- Mr MURATET J - Mme SADAKA L

**Absents :** Mme BARCELO L - Mme ROBERT BARRES M

**Secrétaire :** RODRIGUES Caroline

**OBJET DE LA DELIBERATION : MISE EN COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE SITUE A SAUVETERRE-DE-ROUERGUE (12800), 30 et 32, BOULEVARD DE LAPEROUSE ET VENTE DES LOTS**

**1°)** A la demande de Monsieur Benjamin GUINOLAS, à qui il a été consenti une promesse de vente portant sur un immeuble mixte à usage professionnel et d'habitation avec dépendance et terrain attenant, situé à SAUVETERRE-DE-ROUERGUE (12800), 30 et 32, boulevard De Lapéruse, cadastré section B numéro 161,

Il est envisagé de mettre en copropriété l'immeuble objet de ladite promesse en vue de séparer la partie professionnelle de la partie habitation avec la création de trois (3) lots à usage respectif de dépendance, de local commercial et d'appartement, conformément à l'état descriptif ci-joint.

Et de faire réaliser l'ensemble des diagnostics et mise aux normes nécessité par la mise en copropriété de l'immeuble.

Cette mise en copropriété étant réalisée à la demande de Monsieur Benjamin GUINOLAS, ce dernier prendra en charge l'intégralité des frais y afférents en ce compris les frais de diagnostics et mise aux normes nécessaires à la mise en copropriété.

**2°)** Après mise en copropriété dudit immeuble, autoriser la vente des lots au profit de Monsieur Benjamin GUINOLAS ou toutes autres personnes substituées en tout ou partie ensemble ou séparément moyennant le prix total de CENT TREnte MILLE EUROS (130 000,00 €) s'appliquant :

- à concurrence de QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (45 000,00 €) pour le local commercial et la dépendance (lots UN (1) et DEUX (2)),
- et à concurrence de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE EUROS (85 000,00 €) pour l'appartement avec jouissance exclusive du jardin (lot TROIS (3)).

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :**

- la mise en copropriété de l'immeuble situé à SAUVETERRE DE ROUERGUE (12800), 30 et 32 Boulevard Lapérouse cadastrée section B numéro 161,**
- la vente des lots issus de cette mise en copropriété ainsi qu'il a été dit ci-dessus,**
- Et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser tous actes et généralement faire le nécessaire pour y parvenir.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture

Pour extrait conforme,  
Le Maire Mouyssen René